



Mercredi 25 Février 2011 à 21 heures
CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE SEANCE N° 2 – 2011

° ° 0 ° °

Ce compte rendu établi à l'initiative du Maire est affiché dans le couloir de la Mairie et les délibérations prises après visa du contrôle de légalité sont retranscrites dans le registre administratif ouvert à cet effet.

Le Conseil était présidé par Louis MARETTE, Maire de Mazères, Conseiller Général du Canton de Saverdun.

PRESENTS: Mrs PUJOL, MULLER, TURCO, BOUSQUET, Mmes BERBON et DESAINT Adjoints au Maire.

M. COTTAVE-CLAUDET Conseiller Municipal Délégué.

Mrs CUJIVES, DEJEAN, DRAELANTS, ESTRADE, PORTES et Dr SERIE

Mmes CHAMPEAUX, GOURMANDIN, RAYNIER, ZANIN et Mlle PONS.

Ont donné pouvoirs :

Mme EYCHENNE à Mme DESAINT

Dr ZAMBONI à Mme CHAMPEAUX

Absent excusé :

M FONTA



I - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Avant de passer la parole à Jacques PUJOL, 1^{er} Adjoint au Maire et Président de la Commission des Finances, Louis MARETTE, Maire de Mazères, rappelle au Conseil Municipal que le débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Il a pour but de permettre à la fois aux élus, mais aussi à l'ensemble de nos concitoyens, d'être parfaitement informés sur la situation financière de la commune, sur les projets d'investissements et sur la stratégie financière de l'année 2011.

Le débat d'orientations budgétaires fait l'objet de l'annexe jointe.

Au terme du débat, le Maire a fait à nouveau part de ses inquiétudes au Conseil Municipal quant aux incertitudes et aux conséquences financières liées à la réforme des collectivités locales et à la pérennité des compensations mise en place dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle.

A ce jour la commune ne dispose toujours pas des éléments que doit lui fournir l'Administration pour pouvoir bâtir le budget de l'année 2011. Au vu de ces carences, un délai supplémentaire d'un mois a été accordé aux collectivités locales pour leur permettre de préparer les budgets avant le 30 avril 2011.

Il a néanmoins constaté que dans ce contexte incertain et difficile la situation financière de la Commune demeurerait saine, malgré une stagnation voire une diminution des concours de l'Etat, que les dépenses de fonctionnement restaient maîtrisées, que la capacité d'autofinancement était préservée voire améliorée permettant de poursuivre en 2011 une politique dynamique d'investissements avec une fiscalité modérée et inférieure à celle pratiquée par les collectivités de même strate du Département et de la Région.

Il a félicité la Commission des Finances et son Président, Jacques PUJOL, pour le

sérieux de leur travail et la qualité de la présentation du débat d'orientations budgétaires, il a associé à ses compliments la Directrice Générale des Services, Corinne SGOBBO, ainsi que l'ensemble du personnel administratif.

II - URBANISME

A) « LE DOMAINE DES PYRÉNÉES » : CESSIION À LA COMMUNE D'UN COMPLÉMENT DE VOIE DU LOTISSEMENT

Le Maire rappelle aux membres présents la délibération en date du 8 décembre 2010 acceptant la cession gratuite à la commune des voiries primaires et de leurs annexes (espaces verts et éclairage public) du lotissement « Le Domaine des Pyrénées » laissant à la charge de l'association syndicale une voie en cul de sac qui n'avait pas vocation à devenir une voie primaire ouverte à la circulation publique ainsi que les espaces verts non annexés aux voiries primaires.

A ce jour, un nouveau projet de lotissement a été déposé par le promoteur « Delpech Promotion » au lieu dit « Maurelle » sur la parcelle voisine qui, envisage le désenclavement de cette voie en cul de sac et de ce fait lui redonnera un caractère de voie primaire.

Compte tenu de cette évolution, le Maire propose au Conseil Municipal de reclasser cette voie en impasse desservant les parcelles 406, 407, 408,409, 403,404 et 405 en voie primaire, ce qui évitera par ailleurs un redécoupage cadastral de la parcelle section ZW n°443. Ce complément de voie sera ainsi intégré au domaine public de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité cette proposition.

L'association syndicale conservant la propriété et la gestion des autres espaces verts du lotissement non annexés aux voiries primaires.

B) LOTISSEMENT « LES BASTIDES » : CESSIION À LA COMMUNE DE LA VOIE INTERNE DU LOTISSEMENT

Le Maire fait part à l'assemblée d'une nouvelle demande en date du 31 janvier 2011 de l'association libre du lotissement « Les Bastides » représenté par son Président, Monsieur VOGELWEITH Patrick, visant à intégrer la voie interne du dit lotissement cadastré section ZW n°401 ainsi que l'éclairage public compte tenu que celle-ci est utilisée fréquemment comme voie primaire. Il précise que l'entretien des espaces verts restera à la charge de l'association libre du lotissement.

Cette voie figure en zone UB du P.L.U.

Il propose à l'assemblée d'accepter cette rétrocession partielle, l'association libre du dit lotissement gardant à sa charge l'entretien des espaces verts.

Proposition adoptée à l'unanimité.

III - ACQUISITION DU « CHALET PASTEUR »

DÉFINITION DES MODALITÉS DE PAIEMENT EN COMPLÉMENT À LA PRÉCÉDENTE DÉLIBÉRATION SANS INCIDENCE SUR LES CONDITIONS DE LA VENTE

Le maire rappelle aux membres présents la délibération en date du 2 février 2011 approuvant :

- l'acquisition de l'ensemble immobilier dénommé « le Chalet Pasteur » pour un montant de 650 000 €
- et l'ouverture des crédits nécessaires à cette acquisition avant le vote du budget primitif 2011 à hauteur de 500 000 €,

Compte tenu de la signature de l'acte d'achat, le 18 mars prochain, antérieurement au vote du budget primitif 2011, il convient de définir les modalités de paiement à savoir 400 000 € à la signature de l'acte et le solde de 250 000 € après vote du BP 2011 soit au plus tard le 30/5/2011.

Proposition adoptée à l'unanimité en l'absence du Docteur Charles SERIE qui a quitté la salle pendant l'examen de cette proposition et n'a pas pris part au vote.

IV – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Comme chaque année à pareille époque, le Maire propose au Conseil Municipal de demander des subventions à l'Etat, au Conseil Régional, au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau pour les principaux projets d'investissements prévus en 2011 dans la mesure où les dépenses correspondantes sont éligibles. Ces dossiers sont présentés par la Directrice des Services : Corinne SGOBBO.

A) D.E.T.R (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) (ANCIENNE D.G.E) POUR LES PROJETS SUIVANTS :

➤ Priorité 1 : Ecole primaire : Réaménagement de la cuisine et du réfectoire – création d'un réfectoire et d'un rased :

Honoraires Architecte H.T :	35 496, 50 €
Honoraires Bureau de contrôle H.T :	5 400, 00 €
Montant des travaux HT :	273 050, 00 €

Montant TOTAL :	313 946, 50 €

Recettes sollicitées :

D.E.T.R (50 %) : plafonné à :	150 000, 00 €
FDAL (20 %) :	62 789, 30 €
Autofinancement commune (32,22 %) :	101 157, 20 €

➤ Priorité 2 : Restauration des zones humides et aménagement des nouvelles acquisitions foncières au « Domaine des Oiseaux » : Volet touristique

Montant des travaux HT :	56 800, 00 €

Montant TOTAL :	56 800, 00 €

Recettes sollicitées :

D.E.T.R (30 %) :	17 040, 00 €
Conseil Général (25 %) :	14 200, 00 €
Conseil Régional (25 %) :	14 200, 00 €
Autofinancement commune (20 %) :	11 360, 00 €

➤ **Priorité 3 : Réfection des façades et du parement du temple :**

Montant des travaux HT :	8 580, 05 €

Montant TOTAL :	8 580, 05 €

Recettes sollicitées :

D.E.T.R (30 %) :	2 574, 02 €
FDAL (30 %) :	2 574, 02 €
Autofinancement commune (40 %) :	3 432, 01 €

B) F.D.A.L (FONDS D' ACTIONS LOCALES) POUR LES PROJETS SUIVANTS :

➤ **Priorité 1 : Réaménagement de la cuisine et du réfectoire – création d'un réfectoire et d'un rased :**

Honoraires Architecte H.T :	35 496, 50 €
Honoraires Bureau de contrôle H.T :	5 400, 00 €
Montant des travaux HT :	273 050, 00 €

Montant TOTAL :	313 946, 50 €

Recettes sollicitées :

D.E.T.R (50 %) : plafonné à :	150 000, 00 €
FDAL (20 %) :	62 789, 30 €
Autofinancement commune (32,22 %) :	101 157, 20 €

➤ **Priorité 2 : Réfection de la couverture de la Halle couverte**

Montant des travaux HT :	41 905, 00 €

Montant TOTAL :	41 905, 00 €

Recettes sollicitées :

FDAL (30 %) :	12 571, 50 €
Autofinancement commune (70 %) :	29 333, 50 €

➤ **Priorité 3 : Réfection des façades et du parement du temple**

Montant des travaux HT :	8 580, 05 €

Montant TOTAL :	8 580, 05 €

Recettes sollicitées :

D.E.T.R (30 %) :	2 574, 02 €
FDAL (30 %) :	2 574, 02 €
Autofinancement commune (40 %) :	3 432, 01 €

C) PAYS DES PORTES D'ARIEGE PYRENEES : DOSSIER STRUCTURANT

« DOMAINE DES OISEAUX » : restauration des zones humides et aménagement des nouvelles acquisitions foncières : volet touristique

Le Maire propose de solliciter l'aide financière des divers partenaires dans le cadre du Pays des Portes d'Ariège Pyrénées suivant le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT :	56 800, 00 €

Montant TOTAL :	56 800, 00 €

Recettes sollicitées :

D.E.T.R (30 %) :	17 040, 00 €
Conseil Général (25 %) :	14 200, 00 €
Conseil Régional (25 %) :	14 200, 00 €
Autofinancement commune (20 %) :	11 360, 00 €

D) CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES : LIGNE SECTORIELLE

« DOMAINE DES OISEAUX » : restauration des zones humides et aménagement des nouvelles acquisitions foncières : volet environnemental

Montant des travaux HT :	75 780, 00 €

Montant TOTAL :	75 780, 00 €

Recettes sollicitées :

Conseil Régional (18 %) :	13 510, 50 €
Conseil Général (18 %) :	13 510, 50 €
Agence de l'Eau Adour Garonne (50 % de l'assiette éligible) :	33 603, 00 €
Autofinancement commune (20 %) :	15 156, 00 €

E) CONSEIL GENERAL DE L'ARIEGE : LIGNE SECTORIELLE

« DOMAINE DES OISEAUX » : restauration des zones humides et aménagement des nouvelles acquisitions foncières : volet environnemental

Montant des travaux HT :	75 780, 00 €

Montant TOTAL :	75 780, 00 €

Recettes sollicitées :

Conseil Régional (18 %) :	13 510, 50 €
Conseil Général (18 %) :	13 510, 50 €
Agence de l'Eau Adour Garonne (50 % de l'assiette éligible) :	33 603, 00 €
Autofinancement commune (20 %) :	15 156, 00 €

F) AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

« DOMAINE DES OISEAUX » : restauration des zones humides et aménagement des nouvelles acquisitions foncières : volet environnemental

Montant des travaux HT :	72 205, 00 €

Montant TOTAL :	72 205, 00 €

Recettes sollicitées :

Agence de l'Eau Adour Garonne (50 %) :	36 102, 50 €
Autofinancement commune (20 %) :	36 102, 50 €

Propositions adoptées à l'unanimité.

V – ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE

➤ NOUVELLE PROPOSITION D'IMPLANTATION DES ANTENNES BOUYGUES TÉLÉCOM, SFR ET ORANGE

Le Maire rappelle aux membres présents la délibération en date du 28 mai 2009 approuvant :

- la dénonciation à leur terme des conventions actuelles avec les opérateurs : Bouygues Télécom, Orange et SFR, d'occupation privative du domaine public au château d'eau,
- la passation d'une nouvelle convention provisoire avec les différents opérateurs en vue de leur permettre de définir des dispositifs de substitution susceptibles de satisfaire les riverains mais aussi d'améliorer les conditions de réception.

Il rend compte à l'assemblée des réunions qui se sont tenues le 22 décembre 2010 et le 18 janvier dernier.

Le Maire précise qu'aux termes de celles-ci un nouvel emplacement situé sur un terrain communal au lieu dit « Abdon » figurant au cadastre de la commune sous la section XB n°28 a été proposé et qu'il a signifié aux demandeurs qu'il n'acceptera que l'implantation d'un seul pylône pour l'ensemble des opérateurs afin de ne pas polluer inutilement le territoire communal.

Dans ce cadre, Bouygues Télécom sera l'opérateur leader du projet et **aura l'obligation d'accueillir les autres opérateurs ORANGE et SFR notamment.**

L'autorisation d'installation de ce pylône commun sera conclue avec Bouygues Télécom par la signature d'un contrat de bail d'une durée de 12 ans avec une redevance annuelle, toutes charges comprises, de 3 200 €.

Par la suite, un contrat de bail séparé sera également signé entre la commune et les deux autres opérateurs, ORANGE et SFR à l'occasion de leur installation sur le pylône commun.

Le Conseil Municipal a délibéré pour

- **accepter** l'installation d'un pylône Bouygues Télécom sur le terrain communal au lieu dit « Abdon » section XB n°28,

➤ **et autoriser le maire**, ou en son absence l'un des adjoints, à signer le contrat de bail correspondant.

VI – PLATE-FORME D'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS LOCAUX

➤ **SOUSCRIPTION DE PARTS A LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE « ARIÈGE PLATE-FORME »**

Le Maire présente aux membres présents le projet d'une plate forme départementale porté par la Chambre d'Agriculture de l'Ariège visant à développer l'approvisionnement local de la restauration collective.

Il donne lecture du projet de statuts pour lequel l'appel à souscription de parts sociales est lancé pour un capital total à mobiliser de 20 000 €.

Compte tenu du projet intéressant pour l'approvisionnement des cantines scolaires, le Maire propose donc, à l'assemblée, de souscrire 5 parts sociales d'une valeur de 100 € au capital de la SCIC SA « Ariège Plate-Forme ».

Proposition adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Délégation du conseil municipal au maire : compte rendu des décisions prises

Le Maire rend compte des différentes décisions prises en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal ;

Décisions concernant les marchés :

Réfection de la façade Est de l'Eglise : acceptation de l'avenant n°1 du marché de l'entreprise SELE pour la réalisation de travaux supplémentaires comprenant la reprise de la charpente ainsi que la couverture d'une chapelle, **montant T.T.C. : 5 161,17 €**

Nouveau montant du marché : 110 644, 38 € TTC

Décisions concernant le logement :

A) Location à compter du 15 janvier 2011 de l'appartement n° 2 situé 14 rue de l'Hôtel de Ville.

Loyer mensuel : 319, 83 € Charges comprises

Montant caution : 281, 57 €

B) Remboursement d'une caution sous réserve qu'aucun produit en tout ou partie (loyer, eau, assainissement...) ne reste à recouvrer au locataire de l'appartement n°8 situé 5 rue des Couverts, parti le 15 février 2011.

Remboursement caution : 201, 13 €

C)Réalisation d'un emprunt auprès de la Banque Populaire du Sud destiné au financement partiel de l'acquisition d'un ensemble immobilier dénommé le Chalet Pasteur.

Montant du prêt : 260 000 €

Taux révisable : Euribor 3 mois + 2.15 % de marge avec un plafond de 4.30 %.

Echéance annuelle

1^{ère} échéance en mars 2012.

INFORMATIONS DIVERSES

I – Le compte rendu des réunions de la commission social – santé du lundi 20 décembre 2010 et du mardi 25 janvier 2011 a été présenté par son président : le Docteur SERIE et il concernait pour l'essentiel l'organisation « des parcours du cœur » proposés par la Fédération Française de Cardiologie dans un souci de prévention des affections cardio – vasculaires.

Dates des manifestations prévues :

- en milieu scolaire : le **vendredi 1^{er} avril 2011**
- dans la ville : le **samedi 2 avril 2011 de 9h30 à 13h30** Place de l'Eglise – sous la Halle couverte et sur les sentiers pédestres.

A cette occasion des activités physiques seront proposées aux Mazèriens par les différentes associations. Il y aura également la mise en place d'un stand d'informations médicales avec présentation des gestes qui sauvent et une collecte de fonds en faveur de la Fédération Française de Cardiologie.

Les mazèriens sont invités à y participer nombreux

II – En conclusion à cette réunion du Conseil Municipal, le Maire a annoncé plusieurs dates de manifestations ou de réunions qui se tiendront courant 2011 :

- La Foire de Printemps aura lieu le **17 avril 2011**. Elle a été avancée d'une semaine à l'initiative du Comité des Foires et Marchés pour éviter son déroulement en même temps que la Fête de PAQUES. (le programme est joint en annexe)
- La prochaine réunion du Conseil Municipal visant à la présentation et au vote du budget communal 2011 et des divers budgets annexes a été reportée au **20 avril 2011 à 21h**.
- l'inauguration du Centre d'interprétation de l'époque mérovingienne dans les nouveaux locaux aménagés de l'Hôtel pastelier d'Ardouin aura lieu le **jeudi 19 mai 2011 à 17h**.
- la réunion publique de mi – mandat visant à rendre compte aux mazèriens de l'avancement du programme municipal et à les inviter à débattre sur les projets à venir aura lieu **Salle du Cinéma le vendredi 9 septembre 2011 à 20h30**
- L'accueil des nouveaux mazèriens s'effectuera le **samedi 1^{er} octobre 2011 à 11h** Salle Fébus
- Enfin, la réception des travaux de réfection des façades de l'Eglise aura lieu le **vendredi 7 octobre 2011 à 11h**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h45